

BVGer F-5467/2020 vom 12. Oktober 2020

Bundesverwaltungsgericht, 2020-10-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_F-5467_2020

FR: TAF F-5467/2020 du 12 octobre 2020

IT: TAF F-5467/2020 del 12 ottobre 2020

Regeste

Naturalisation facilitée

Erwägungen

E. 1

La demande d'assistance judiciaire, en tant qu'elle concerne la dispense du paiement des frais de la procédure, est sans objet.

E. 2

La demande d'assistance judiciaire portant sur l'attribution d'un avocat d'office est rejetée, en tant qu'elle n'est pas devenue sans objet.

E. 3

Il est pris acte du retrait du recours et l'affaire est radiée du rôle.

E. 4

Il n'est pas perçu de frais de procédure. L'avance de frais d'un montant de 1'500 francs, versée en trois acomptes (31 décembre 2020, 15 janvier 2021 et 16 mars 2021), sera restituée au recourant par le Tribunal. 5. Il n'est pas alloué de dépens. 6. La présente décision est adressée : - au recourant (Acte judiciaire ; annexes : formulaire « adresse de paiement » à retourner dûment rempli au Tribunal et copie des pièces TAF 15 et TAF 19) - à l'autorité inférieure, avec dossier K (...) en retour (annexes : copie des pièces TAF 13, TAF 16, TAF 17 et TAF 19) L'indication des voies de droit se trouve à la page suivante. Le juge unique : Le greffier : Gregor Chatton Sylvain Félix Indication des voies de droit : Pour autant que les conditions au sens des art. 82 ss, 90 ss et 100 ss LTF soient remplies, la présente décision peut être attaquée devant le Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, par la voie du recours en matière de droit public, dans les trente jours qui suivent la notification. Ce délai est réputé observé si les mémoires sont remis au plus tard le dernier jour du délai, soit au Tribunal fédéral soit, à l'attention de ce dernier, à La Poste Suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse (art. 48 al. 1 LTF). Le mémoire doit être rédigé dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. La décision attaquée et les moyens de preuve doivent être joints au mémoire, pour autant qu'ils soient en mains de la partie recourante (art. 42 LTF). Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.